

Compte-rendu de la conférence de François Soulage De la solidarité à la fraternité, l'engagement de chacun

Diplômé de Sciences Po, François Soulage s'engage auprès de Michel Rocard dont il devient en 1981 Conseiller Technique, alors que celui-ci est Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire. François Soulage est l'un des pères fondateurs de l'économie sociale. Il a été Président de nombreuses associations, mais son engagement le plus marquant est celui qu'il a auprès du Secours Catholique dont il a assuré la Présidence de 2008 à 2014 et dont il reste un militant actif.

Son engagement politique et son engagement dans l'Eglise l'amènent à mettre tout particulièrement en exergue l'idée de Fraternité, qui est à la fois une valeur chrétienne et une valeur républicaine (elle est dans la devise française depuis la Révolution).

Pour bien nous faire comprendre ce qu'est la Fraternité, objectif principal de la conférence, François Soulage part tout d'abord de la notion de charité telle qu'on l'entend habituellement. Le mot est galvaudé, mal utilisé et souvent l'action charitable se fait de manière condescendante si bien que celui qui reçoit ne se sent pas reconnu pour ce qu'il est. Cette conception est à rejeter, car la charité telle qu'on l'entend habituellement est à sens unique et on risque de ne pas faire sortir de leur situation précaire les personnes soutenues.

Quand on passe à la solidarité, on va un peu plus loin et on accède à la certaine notion de partage. La solidarité peut revêtir plusieurs formes. Elle peut s'exprimer par exemple par des gestes de solidarité de voisinage. Elle s'est dans le passé fortement ancrée dans la culture de groupe, telle la solidarité ouvrière dans les grandes unités de production. Elle est à l'origine de la protection sociale et peut être imposée par la loi (impôt de solidarité sur la fortune, revenu de solidarité active...). Dans tous les cas, volontaire ou imposée, il n'y a pas nécessairement réciprocité.

C'est ce qui différencie la solidarité de la fraternité où la notion de réciprocité est fondamentale. La fraternité interroge mon rapport avec la personne avec laquelle je suis en solidarité : comment je me situe, au nom de quoi je vais être solidaire. Le partage se fait alors dans les deux sens. «Personne n'est trop pauvre pour n'avoir rien à partager, personne n'est trop riche pour n'avoir rien à recevoir» est un message fort de «Diaconia 2013 Servons la Fraternité». Par contre aucune loi n'organise la fraternité. Rien n'oblige à être fraternel. Etre frère c'est être égal aux yeux du père, c'est être responsable de tous.

François Soulage revient sur la notion de charité, la charité de cœur et cite Benoit XVI dans sa lettre encyclique Caritas in Veritate : « la justice est la première voie de la charité ». En clair le combat premier est celui de la justice « qui amène à donner à l'autre ce qui est sien c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir ». Les décisions prises doivent partir des situations les plus fragiles. La charité de cœur rejoint la fraternité qui s'exerce dans trois domaines clairement définis : le savoir, le pouvoir et l'avoir.

La première inégalité est celle de l'accès au savoir, à l'information. François Soulage est frappé de cette différence entre ceux qui ont les codes et ceux qui ne les ont pas et cela peut entraîner l'exclusion. Partager son savoir est donc la première règle. La deuxième règle est le partage du pouvoir. Trop d'incompréhension vient du fait qu'une partie de la population a le sentiment que les décisions se font sans eux. La troisième règle est le partage de l'avoir. Si on place la justice en premier, alors on doit se poser les questions suivantes. Comment a-t-on obtenu cet avoir ? A-t-il été acquis correctement ?

François Soulage analyse la situation actuelle au niveau de la France, de l'Europe et du Monde. Il constate qu'on est en train de s'éloigner de la solidarité entre Etats y compris en Europe pourtant de culture chrétienne, mais qui n'est plus attachée à la fraternité. Pour de nombreux pays du monde la notion de fraternité n'existe même pas. Comment faire pour que notre Société demeure une société fraternelle ? Est-elle suffisamment solide pour cela ? Voilà quelques questions soulevées alors que le devoir d'accueil s'impose à tous.

Le conférencier rappelle que les maires n'ont pas le droit légal de refuser l'accueil des Réfugiés. Il souligne des chiffres publiés par l'INSEE le jour même de la conférence, à savoir que le solde migratoire a chuté brutalement n'atteignant que 33000 personnes en 2013, en tenant compte des retours. Cela permet de relativiser tout ce qui peut être raconté sur le flux migratoire en France. Le problème est avant tout un problème d'intégration qui n'est réussie que partiellement. Une partie des enfants et petits enfants nés en France suite à l'immigration dans les années 60-70, restent entre eux et se tournent exclusivement vers leur culture d'origine. Il y a un risque de montée d'un islamisme fondamentaliste si on ne se donne pas les moyens pour offrir une alternative où chacun pourrait se reconnaître. Chaque être humain a un besoin d'être accueilli de façon fraternelle, ce qui passe par l'intégration (où la culture de l'autre n'est pas niée) et non par l'assimilation.